

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

→ **OBJET:** demande d'autorisation environnementale ICPE pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques - rubriques n° 3550, 3510, 2718, 2790 et 2791 (déjà autorisée), de la nomenclature des ICPE.

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION:** 20, rue Jean Moulin, 28700 BÉVILLE-LE-COMTE

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE :** Société CHIMIREC CDS - siège social est situé, 5, rue de l'Extension 93 440 DUGNY

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Stéphane HEIDMANN, Directeur du site CHIMIREC CDS - mail : sheidmann@chimirec.fr - standard de la société : **02 37 31 23 79**

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** de 31 jours, du mardi 7 février 2023 à 9h00 au jeudi 9 mars 2023 à 18h00.

→ **LE DOSSIER** comportant notamment les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont déposés en mairie de Béville-le-Comte où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres et sur son site internet : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/>

En-cours

Les conseils municipaux des 7 communes mentionnées ci-après, les conseils communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et de la Communauté d'Agglomération Chartres-Métropole ainsi que le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisé au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:** Monsieur Jean-Michel BORDES, agent de la fonction publique en retraite, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public aux jours, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEU
mardi 7 février 2023	13h30-16h30	1, place de la Mairie Mairie de Béville-le-Comte
mercredi 22 février 2023	9h30-12h30	
jeudi 9 mars 2023	15h00-18h00	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Béville-le-Comte, accessible aux heures d'ouverture au public,
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences,
- par voie postale, par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Béville-le-Comte (1, place de la Mairie - 28700 Béville-le-Comte),
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr . Celles-ci seront anonymisées et insérées, sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies Béville-le-Comte (commune d'implantation du projet), Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Voise, Francourville, Houville-la-Branche, (communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, situées dans le périmètre d'affichage), à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.